

---

Adresse de la société populaire de Gourdon qui félicite la Convention et proteste ne connaître d'autre culte que celui de la Raison, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Gourdon qui félicite la Convention et proteste ne connaître d'autre culte que celui de la Raison, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 367;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28388\\_t1\\_0367\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28388_t1_0367_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

4°) que l'argenterie et tout ce qui peut exister encore dans ce temple en linge et meuble, utile au service de la patrie, sera apporté au dépôt de l'administration du district;

5°) enfin qu'il sera envoyé une première expédition du présent procès-verbal à la Convention nationale, une seconde à l'administration du département, une troisième à l'administration du district.

P.c.c. FÉAU, BIBEN.

j

[*La Comm. de Samer, au présid. de la Conv.; 16 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La commune de Samer, chef-lieu de canton, district de Boulogne-sur-mer, département du Pas-de-Calais, t'adresse par la diligence, le salpêtre qu'a produit un essai qu'elle vient de faire. Cet essai couronné de succès lui donne la certitude qu'elle contribuera de son côté à fournir d'une manière satisfaisante de quoi exterminer enfin les ennemis de l'égalité et de la liberté. Fais accepter par la Convention nationale et par cette Montagne si chérie l'offrande que de vrais sans-culottes font au peuple français de cette prémice de leurs recherches. Dis à nos représentants que nous sommes de vrais républicains incapables de suivre d'autre impulsion que celle qu'ils nous donnent, parce qu'ils ont notre entière confiance et que nous savons qu'ils veulent absolument, comme nous, la République une et indivisible ou la mort.

Nous t'envoyons ci-joint copie du procès-verbal qui constate que cette offrande est faite par la commune de Samer, nous te prions d'en donner communication à la Convention ».

DURIEUX, LAGACHE, LE GRESSIER, LACROIX,  
BARBE, GORRÉ, BOUGE, VILLER, DEVIN,  
LIBERSAT, SAUVAGE.

[*Extrait du p.v. du 11 germ. II*].

Un citoyen ayant obtenu la parole a dit que le zèle patriotique qui a toujours animé le peuple de Samer, ne le laissera jamais en deçà du mouvement révolutionnaire qu'il se trouve en cet instant à portée de prouver une partie de son dévouement à la Convention nationale, que l'essai qui vient d'avoir lieu dans l'atelier commun pour la fabrication du salpêtre a été couronné d'un succès qui fait présager qu'il sera incessamment dans une activité complète et satisfaisante.

Il demande que le produit de cet essai montant de cinquante à soixante livres poids de marc, soit offert à la patrie comme un prémice du travail de la commune et envoyé à la Convention nationale, avec une lettre pour lui exprimer l'attachement de la commune à la révolution, sa haine pour les tyrans, son désir de les voir exterminés, sa vigilance et son zèle pour procurer le bonheur de l'égalité et de la liberté à tous les français, et s'il est possible, à tous les peuples de la terre. Cette motion vivement applaudie est adoptée à l'unanimité.

(1) C 302, pl. 1094, p. 6, 7; B<sup>4n</sup>, 14 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

Un citoyen prend la parole pour demander que le salpêtre recueilli de cet essai soit présenté à l'assemblée de la commune; cette seconde motion est également adoptée, et à l'instant où les citoyens porteurs du salpêtre entrent dans la salle, le peuple s'écrie : Vive à jamais la République ! Guerre aux tyrans de la terre ! Vive la Convention nationale ! Vive l'intrépide Montagne qui nous a tant de fois sauvés ! Qu'ils restent ces dignes représentants du peuple jusqu'à ce que notre sol soit purgé des brigands qui le souillent, jusqu'à ce que jouissant de tous nos droits, nous ne voyons plus autour de nous que des vrais amis de l'égalité et de la liberté ! En même temps, l'hymne patriotique allons enfants de la patrie, est entonné, après quoi chacun se retire, se félicitant de voir sortir du sol de la commune, un sel si précieux et conservateur de la volonté du peuple.

LIBERSAT.

k

[*La Sté popul. de Gourdon, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentants d'un peuple libre,

Le fanatisme a pour jamais disparu du sol où nous habitons. Son autel est renversé et ses trésors, fruits de sa trop longue usurpation sont enfin rendus aux besoins de la patrie; nous ne connaissons aujourd'hui d'autre culte que celui de la Raison. Nous rougissons d'avoir plié le genou devant le dieu des prêtres et nous nous jurons de ne plus prostituer nos hommages à cette idole arrogante qui ne voulait que des esclaves pour adorateurs.

Le représentant Bo, en paraissant parmi nous, n'a rencontré ni erreurs à combattre ni préjugés à détruire; il a reconnu ses principes dans les nôtres et son zèle a trouvé sa récompense, et dans le bien que nous avons fait et dans celui qu'il aurait voulu faire. Puisse nous joindre au plaisir d'exécuter vos décrets celui de les prévenir quelquefois.

La fête de la Raison est ici la fête universelle. Le peuple écoute nos instructions avec avidité; à chaque trait de lumière l'étonnement et l'indignation se peignent sur son visage; il applaudit à la religion de ses législateurs et il n'attend que d'elle et sa gloire et sa félicité ».

CAUDILLIER (*présid.*), LACOSTE (*secrét.*),  
DUPUY (*secrét.*).

l

[*La Sté popul. de Masseube, au présid. de la Conv.; 10 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

Sois l'interprète des vœux de la Société montagnarde de Masseube au département du Gers auprès de la Convention nationale. Dis lui qu'après avoir terrassé les monstres qui voulaient perdre et la liberté et ses défenseurs, elle ne peut demeurer indifférente sur un exemple aussi su-

(1) C 303, pl. 1106, p. 2; B<sup>4n</sup>, 7 flor. et 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 303, pl. 1106, p. 3; B<sup>4n</sup>, 7 flor. et 14 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).